

## La Seyne-sur-Mer : le PC accuse l'opposition d'avoir usé de « méthodes putschistes »

Le tribunal administratif de Nice devait proclamer, mardi 28 février, les résultats du second tour de l'élection municipale partielle de La Seyne-sur-Mer (Var), mettant ainsi un terme au suspense qui dure depuis le dimanche 26 février. Il était alors 23 heures. M. Jean Vuillaume, président de la délégation spéciale, venait d'annoncer les résultats de trente-deux des trente-trois bureaux de vote que compte la ville. La liste de M. Blanc, maire communiste invalidé, était en tête avec 14786 voix contre 14496 à celle de M. Scaglia (UDF-PR), soit une avance de 290 voix pour la majorité. M. Vuillaume déclarait ensuite qu'il n'était pas en mesure de donner les résultats du trente-deuxième bureau. Une longue attente d'une heure trente commençait, ponctuée par les slogans entonnés par plusieurs centaines de personnes massées devant l'hôtel de ville pour l'annonce des résultats définitifs.

Selon une première information transmise par téléphone au bureau centralisateur, les scores des deux candidats dans le 32<sup>e</sup> bureau étaient de 291 voix pour M. Blanc et de 529 voix pour M. Scaglia ; ce qui, au total des trente-trois bureaux, plaçait la liste de la majorité en tête avec 52 voix d'avance. Cependant les résultats proclamés par le président du 32<sup>e</sup> bureau donnaient au contraire l'avantage à l'opposition et, selon les services préfectoraux, c'est M. Scaglia qui devait l'emporter avec 18 voix d'avance.

A 0 h 30, M. Vuillaume précisait qu'il y avait litige sur les chiffres concernant ce bureau de vote et que les résultats ne pouvaient être proclamés officiellement. On apprenait alors que, si le procès-verbal du 32<sup>e</sup> bureau avait bien été signé, il était vierge de tout chiffre. A l'étonnement succédait la stupéfaction. Ce bureau (le plus favorable à l'opposition au cours des deux dernières consultations municipales) était présidé par M. Arthur Paecht, ancien député UDF du Var, actuel maire de Bandol. Le PCF estime que ce procès-verbal en blanc et des « manipulations » de l'urne sont la preuve que l'opposition a fraudé en

utilisant des « méthodes putschistes ». « Je me considère comme le maire de La Seyne », déclarait aussitôt M. Charles Scaglia, tandis que M. Blanc dénonçait la fraude commise, selon lui, par ses adversaires de l'opposition et précisait qu'il déposerait un recours en annulation.

Plus d'un millier de personnes ont manifesté lundi soir 27 février pour apporter leur soutien à M. Maurice Blanc. Les manifestants ont défilé derrière MM. Guy Hermier, membre du bureau politique du PC, et Blanc, dénonçant « le coup de force de la droite contre La Seyne » et réclamant « le respect du suffrage universel et de la démocratie ». Devant l'hôtel de ville, le président du comité de soutien à la liste d'union de la gauche a donné lecture d'« un appel lancé au président de la République » dans lequel les partisans du maire sortant demandent « l'arbitrage [de M. Mitterrand] pour le respect de la loi et du suffrage universel ».

Le même jour, le bureau politique du PCF a réclamé « le retour devant les électeurs ». Il a estimé que l'UDF et le RPR « ont décidé de recourir à des méthodes putschistes pour interdire la libre expression du suffrage universel ». « La droite, sentant sa défaite inéluctable, a décidé un véritable coup de main dans le bureau n° 32, que présidait le maire de Bandol, conseiller général et ancien député UDF, Arthur Paecht », selon le bureau politique du PCF. « Il l'a fait, ajoute-t-il, en déposant un procès-verbal en blanc... » Le PC affirme aussi que l'urne, entre la fin des opérations de vote et son arrivée au bureau centralisateur, a subi « plusieurs manipulations totalement incontrôlées ».

D'autre part, les employés municipaux de La Seyne ont décidé, lundi 27 février, de faire grève pour protester contre les accusations portées par M. Paecht contre un des leurs. Le président du 32<sup>e</sup> bureau de vote avait déclaré, pour expliquer l'absence de chiffres sur le procès-verbal, que la secrétaire de ce bureau avait omis de les transcrire.